

DCM 22/ 139  
1.1.9

**DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT 2 au Marché 20M02 performance énergétique comprenant P2, P3 et P5**

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 08 avril 2021 donnant délégation à M. Le Maire,

**Vu** la décision n°20\_90 relative à la signature du marché 20M02,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'intégrer au marché 20M02 la maintenance et l'entretien courant de matériels de génie climatique du vestiaire rugby,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'intégrer au marché 20M02 la maintenance et l'entretien courant de matériels de génie climatique de l'école maternelle Scarron après sa rénovation,

**Considérant** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 14 septembre 2022.

**Considérant** le projet d'avenant,

**Considérant** le Budget Municipal,

**DECIDE**

**Article 1** : de signer l'avenant n°2 avec la société CIEC permettant d'intégrer au marché la maintenance et l'entretien courant de matériels de génie climatique du vestiaire de rugby ainsi que de prendre en compte les modifications du contrat induit par les travaux de rénovation de l'école maternelle de Scarron pour un montant de 16 957.27 euros HT par an, portant le montant de la part forfaitaire du marché à 200 557.04 € HT par an.

**Article 2** : que les dépenses afférentes à ce dernier sont inscrites au budget de la ville sur les imputations correspondantes.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine,
- Madame la Trésorière Municipale,
- La société attributaire.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le **05 OCT. 2022**



Laurent VASTEL  
Maire de Fontenay-aux-Roses

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception en Préfecture le **05 OCT. 2022**  
Publication/Affichage le  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Nicolas-Yves Henry

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Date de mise en ligne:12/10/22



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 2 au marché 20M02 – Performance énergétique  
comprenant P2, P3 et P5 de la Ville de Fontenay-aux-Roses<sup>1</sup>**

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Mairie de Fontenay-aux-Roses  
75, rue Boucicaut  
92260 Fontenay-aux-Roses

**B - Identification du titulaire du marché public**

S.A.S. CIEC  
215 rue d'Aubervilliers  
CS 40830  
75876 PARIS CEDEX 18

**C - Objet du marché public**

Objet du marché public ou de l'accord-cadre : **20M02 performance énergétique comprenant P2, P3 et P5 de la Ville de Fontenay-aux-Roses**

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 30/06/2020
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 5 ans
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
  - Forfait :
    - 895 118,35 € HT pour 5 ans
    - 179 023,67 € HT par an
  - Partie unitaire
    - Montant minimum annuel : sans
    - Montant maximum annuel : 500 000 € HT

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

A la suite de la construction des vestiaires de rugby sur la commune de Fontenay-aux-Roses, il est nécessaire d'intégrer cet équipement au marché de performance énergétique comprenant P2, P3 et P5.

De même, les travaux de rénovations de l'école maternelle de Scarron impliquent une modification du programme prévu initialement.

### Le présent avenant a pour objet :

- **L'intégration de la maintenance et de l'entretien courant (P2 et P3) de matériels supplémentaires de génie climatique pour le vestiaire de rugby, coulée verte, 92260 Fontenay-aux-Roses :**
  - Chauffage et Eau Chaude
    - Unité extérieure Mitsubishi et 4 unités intérieures de climatisation cassette 4 voies PLFY de chez Mitsubishi.
    - Panneaux rayonnants Atlantic Accessio
    - 2 ballons ECS électrique marque Charot capacité 1000 L par unité
    - 1 adoucisseur marque NSE type SCL733
    - 1 pompe de bouclage ECS marque Wilo type Star Z 20/4-3
    - Mitigeur thermostatique marque Thermador type JRG34 diam 50 x 60
  
- **Le réajustement de la facturation ainsi que la redevance P2 et P3 à la suite des travaux de rénovation faits à l'école maternelle de Scarron, situé 1, allée des Lilas, 92260 Fontenay-aux-Roses ; cela implique une modification de la liste du matériel comme suit :**
  - Chauffage en lieu et place des équipement prévus dans le contrat de base
    - 2 Chaudières à condensation VARFREE 60
    - Neturaliseur de condensats
    - 2 vannes deux voies motorisées
    - 3 circulateurs MAGNA 3 D32-60 180
    - 3 vannes à soupape 3 voies VXG41.15
    - 3 servomoteurs linéaires SAX31.00
    - 1 pot à boue
    - Panoplie complete (Disconnecteurs, filtres, vannes ....)
    - 1 vase d'expansion REFLEX N100
    - 1 armoire électrique
    - 1 conduit de fumée
  
  - Ventilation
    - 1 groupe d'extraction 300M3/H LOCAL SANITAIRE RDC.
    - 1 CENTRALE DOUBLE FLUX ATLANTIC ROTATECH VG 35B 2040 /2340M3H ECOLE RDC
    - 1 Extracteur individuel salle à manger des maitres. 45/13 5m3/h.
    - 7 centrales double flux ATLANTIC NOVA HR 500 BT 80/500 m3/H.
    - 1 caisson extraction wc cuisine ATLANTIC COMETE C4 400.

L'annexe 1 à l'AE sera modifié, un document intitulé « annexe 1 bis » sera annexé à cet avenant.

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

La partie annuelle forfaitaire du prix est modifiée sur les prestations de maintenance et entretien courant (P2) :

Montant de l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT/ an : 4 576.10
- Montant TTC / an : 5 491,32
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,56 %

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT/ an : 16 957,27
- Montant TTC / an : 20 348,72
- % d'écart introduit par l'avenant 2 : 5.68 %

% Introduit par l'avenant 1 et 2 : **8.24%**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT/ an : 200 557.04 euros
- Montant HT sur 5 ans : 964 294.56 euros
- Montant TTC sur 5 ans : 1 157 153. 47 euros

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

### Pour l'Etat et ses établissements :

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)